



EAGLE

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

Guinée

Tel : +224 626006259

<http://www.eagle-enforcement.org/>

Sénégal

Tel : +221 77 375 57 71

<https://eagle-senegal.org/>

<http://www.eagle-enforcement.org/>

Rapport d'Activités Du 1^{er} Trimestriel 2025

Sommaire :

1. Introduction	2
2. Résultats principaux	2
3- Investigations	3
4. Opérations	4
5. Juridique	4
7. Médias	7
8. Relations extérieures	7
9. Conclusion	8

1. Introduction

EAGLE Guinée est une structure implantée en Guinée depuis 2020 et est membre du réseau EAGLE Network. EAGLE est spécialisé dans la lutte contre la criminalité faunique en collaboration avec le Ministère de l'Environnement du Développement Durable. EAGLE Guinée suit le modèle développé par LAGA (www.laga-enforcement.org) et est le 8^{ème} projet du réseau EAGLE.

Les objectifs d'EAGLE Guinée sont :

- L'identification à grande échelle de tous les trafiquants de perroquets et autres oiseaux, d'ivoire, de peaux de grands félins et autres produits fauniques illicites et la production de preuves flagrantes en cas de procès ;
- Le renforcement de capacités des forces de défenses et de sécurité ainsi que des acteurs judiciaires en matière de criminalité faunique ;
- La facilitation des arrestations des délinquants fauniques ;
- La facilitation des poursuites en justice et le suivi de l'exécution des décisions rendues ;
- L'éveil de l'attention du public sur l'application effective de la loi faunique et sur les risques encourus, de même que sur les sanctions en matière faunique.

Le premier trimestre 2025 a été marqué par plusieurs activités. La collaboration avec le BCN Interpol ; l'appui technique aux autorités judiciaires dans le cadre de la saisie de touraco et youyou de Sénégal ayant abouti à une condamnation et la procédure de la découverte des trophées d'ivoire et une peau de léopard en cours.

Le travail de EAGLE Guinée a été soutenu par : WILCAT, AWI et OAK

2. Résultats principaux

Au cours du premier Trimestre 2025, le projet EAGLE Guinée a appuyé les autorités judiciaires dans deux procédures différentes.

D'abord celle des touraco et youyou, cette procédure a aboutie à l'interpellation des deux prévenus. Cette assistance a permis la saisie de deux oiseaux ; youyou de Sénégal et touraco. Ensuite l'assistance sur la procédure de saisie des trophées d'ivoires d'éléphant et de la peau de léopard.

Les juristes du projet ont apporté des assistances aux autorités compétences dans les procédures et les suivis des affaires. Dans la procédure de saisie d'oiseaux deux (2) personnes ont été condamnés à une peine d'emprisonnement de six (6) mois de sursis et une (1) personne a été placée sous contrôle judiciaire dans la procédure de saisie d'ivoire et de peau de léopard. L'objectif visé par le projet est la dissuasion des trafiquants par l'application des peines sévères. Les personnes impliquées dans ces différentes procédures sont toutes de nationalité Guinéenne.

Une mission conjointe en Guinée de la coordinatrice du projet et du comptable d'Eagle Sénégal. Cette mission, qui s'inscrivait dans le cadre des efforts de relance du projet en Guinée, a permis des échanges avec les autorités guinéennes ainsi qu'un don de matériel au BCN Interpol.

Il est essentiel de poursuivre les efforts pour contrer ces activités illégales et protéger les espèces menacées. La préservation de l'environnement et des écosystèmes reste un défi majeur qui nécessite l'engagement de tous les acteurs concernés.

3- Investigations

Indicateur

Nombre d' investigations menées	00
Investigation ayant abouti à une opération	00
Nombre de nouveaux trafiquants identifiés ce trimestre	00

L'un des objectifs majeurs de **EAGLE Guinée** est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation.

- **Au 1^{er} Trimestre 2025**, aucune investigation n'a été réalisée sur le terrain par l'indisponibilité des enquêteurs.



4. Opérations

Nombre d'opérations	00
Nombre de personnes arrêtées	00
Nombre de trafiquants en fuite	00

Indicateur

- **Au premier trimestriel 2025**, aucune opération n'a été réalisée.
- La protection des espèces menacées est une priorité essentielle pour la préservation de la biodiversité et le maintien de l'équilibre des écosystèmes. Ces actions de lutte contre le trafic d'espèces protégées sont cruciales pour assurer un avenir durable à la faune sauvage et à notre environnement.

5. Juridique

Indicateur

Nombre de suivi audience	• 02 (Tribunal de Première Instance de Dixinn/ affaire Ministère public c/ Moussa DIABATE et Mohamed DIABATE)
Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandat de dépôt	• 00
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation	• 00
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis	• 02 (Moussa DIABATE et Mohamed DIABATE)
Nombre de trafiquants en attente de procès	• 01 (Hadjia Mariama SANOH)
Nombre de trafiquants en fuite	• 00
Nombre de transactions financières avec le Ministère de l'environnement	• 00

Le département juridique a effectué plusieurs activités dans le cadre de ses missions. Notamment la rédaction d'analyse juridique, Mise à disposition d'analyse juridique selon les affaires, Suivi des procès, échange avec les autorités.

- Les activités principales du département comprenaient : La rencontre avec le substitut du procureur de la République près le tribunal de Première Instance de Dixinn ; Suivis et reportings d'audience dans les Tribunaux de Première Instance ; Affaires saisie de youyou Sénégal et Touraco et des trophées d'animaux sauvages intégralement protégés.
- **La rencontre avec le substitut du procureur de la République près le tribunal de Première Instance de Dixinn**
- **Au 1^{er} Trimestre 2025**, le département juridique a été sollicité pour assister le substitut du procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Dixinn à la suite d'une demande de ce dernier concernant une procédure de saisie d'espèces d'oiseaux effectuée par la Brigade de Lutte Contre la Criminalité Faunique et Floristique de Conakry. L'appui fourni par le département a consisté en l'étude des différentes espèces animales saisies lors de la foire de Nongo par la Brigade faunique. Pour ce faire, le département s'est rendu sur le terrain avec le

substitut du procureur de la République près le TPI de Dixinn, au siège de la Brigade de Lutte Contre la Criminalité Faunique et Floristique, afin de procéder aux opérations de constatation et de prise d'images. À l'issue de ces opérations, le département a remis au substitut du procureur de la République de Dixinn des analyses rapides concernant le Touraco et le Youyou du Sénégal, deux espèces d'oiseaux protégées parmi les animaux saisis. Une analyse juridique détaillée de la procédure a également été fournie au procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Dixinn.

- **Suivis et reportings d'audience dans les Tribunaux de Première**

- **Au premier trimestre 2025**, dans le cadre du renforcement de ses capacités, le département juridique a suivi plusieurs audiences. Dans cet exercice, il s'est rendu aux tribunaux de première instance de Dixinn et de Mafanco pour y observer des affaires judiciaires. Ces dernières ont fait l'objet d'un reporting détaillé par les juristes avec l'établissement de fiches de suivi d'audience. Ces fiches concernaient principalement des dossiers ayant donné lieu à des réquisitions et des plaidoiries, permettant ainsi un meilleur suivi et une analyse approfondie des procédures.

- **Affaire ministère public contre les nommés Mohamed DIABATE et Moussa DIABATE :**

- **Au 1^{er} Trimestre 2025**, le tribunal de première de Dixinn a mis l'affaire Ministère public et la Brigade de lutte contre la criminalité faunique et floristique contre les nommés Mohamed DIABATE et Moussa DIABATE en état d'être jugée. Le tribunal a interrogé et instruit les prévenus sur les identités et sur les faits. Les débats d'audience se sont tenus correctement à la barre du Tribunal de Première Instance de Dixinn.

- Après les débats d'audience, le Tribunal de première instance de Dixinn a vidé l'affaire au sieur en rendant la décision qui suit :

Le tribunal, statuant publiquement et contradictoirement contre les prévenus ;
Mohamed DIABATE et Moussa DIABATE en matière correctionnelle et en premier ressort ;
En la forme
Déclare l'action publique recevable et la procédure régulière ;
Au fond
Déclare les prévenus Mohamed DIABATE et Moussa DIABATE coupables des faits de détention et commercialisation des espèces d'oiseaux les sont reprochés ;
Sur la répression :
Moussa DIABATE et Mohamed DIABATE sont condamnés à une peine d'emprisonnement de 6 mois assorties de sursis.
Condamne chaque à une amende de 10 millions ;
Ordonne la confiscation des espèces d'oiseaux saisies ;

- **Affaire saisie des trophées d'animaux sauvages intégralement protégés.**

- **Au 1^{er} Trimestre 2025**, le département juridique a eu à participer à une affaire de saisie de trophées d'animaux sauvages intégralement protégées dans une villa inhabitée appartenant à une famille SANO dans le quartier de Taouyah (Conakry), la saisie des trophées a été conduite par les éléments du BCN Interpol et EAGLE Guinée. Cette intervention a permis la saisie de trois pointes d'ivoire et d'une peau de léopard ainsi que l'audition d'un suspect. Dans le cadre de cette affaire, le département juridique a apporté son expertise en rédigeant des analyses juridiques rapides concernant les espèces animales concernées, ainsi qu'une analyse juridique sur la procédure suivie, accompagnée d'une note technique.

6. Formations

Indicateur

Nombre de formations dispenses	• 00
Unités formées	• 00
Nombre de personnes formées	• 00

- **Au premier trimestriel 2025**, Eagle Guinée n'a effectué aucune formation.

7. Médias

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 00			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	00	00	00

- **Au premier trimestriel 2025**, aucune opération n'a été réalisée. Sur ce, 00 pièce internet, 00 pièce presse-papier, 00 pièce radio et 00 pièce télé ont été produites.

8. Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		06		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cours	Visioconférence
02	00	00	04	00

- **Au premier trimestriel 2025, 06 rencontres.**
 - EAGLE Guinée a eu à faire des rencontres dans le cadre de ses accords de collaboration.
 1. Le Procureur Général près le tribunal de première Instance de Dixinn
 2. Le Substitut du Procureur près le tribunal de première Instance de Dixinn
 3. Le Directeur Adjoint de la Police Judiciaire
 4. Le Chef du BCN Interpol Guinée
 5. Le Doyen des juges d'instruction du Tribunal Première Instance de Dixinn
 6. Le Président du Tribunal de Première Instance de Koundara

9. Conclusion

A la lumière de tout ce qui précède, nous dénotons que le **premier trimestriel 2025** a été un rendez-vous incontournable de rencontres des autorités judiciaires et policières en République de Guinée allant dans le sens de la redynamisation du projet **EAGLE Guinée** pour la vulgarisation de ses principaux axes d'intervention dans le pays.

Sur le plan administratif les démarches se poursuivent. EAGLE Guinée continue de suivre les dossiers pour l'obtention de l'accord de partenariat avec le Ministère de l'environnement et du développement durable, de l'accord avec la Direction Générale de la Police Nationale Guinéenne, de la Direction Générale des Douanes et de l'accord avec le bureau national d'INTERPOOL CONAKRY.

EAGLE GUINEE attend des opérations d'envergure, des investigations et le renforcement de l'équipe par des sessions de recrutement.